

218^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA
 Le 23 février 2023 | 08 h 30 à 17 h 00 (HE) | Mode hybride
 En personne : Fairmont Château Laurier, Ottawa (Ontario)
 En mode virtuel : via Zoom

Résolutions découlant de l'adoption des motions

(Sous réserve d'une vérification ultérieure du procès-verbal de la réunion par le conseil)

Point de l'ordre du jour	Résultat	N°	Résolution						
1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour	Adoptée	2023-02-1D	QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que la présidente soit autorisée à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.						
3 Ordre du jour de consentement	Adoptée	2023-02-2D	QUE les résolutions de l'ordre du jour de consentement, sauf le point 3.2a(ii), soient approuvés.						
3 Ordre du jour de consentement	Adoptée	2023-02-3D	QUE le nouvel énoncé de principe national « Réglementation fédérale visant la conception des petits bateaux de pêche » soit approuvée.						
4.1 Rapport annuel de rendement stratégique	Adoptée	2023-02-4D	QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le Rapport annuel de rendement stratégique 2022 pour présentation aux membres à titre d'information à leur assemblée annuelle de mai 2023.						
4.2 Révision des politiques du conseil	Adoptée par la majorité requise des deux tiers	2023-02-5D	<p><i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :</i></p> <p><i>a) approuve les politiques révisées suivantes :</i></p> <table border="0"> <tr> <td>i. 4.2, Responsabilités des administrateurs</td> <td>iv. 7.9, Procédure pour les réunions à huis clos</td> </tr> <tr> <td>ii. 4.3, Code de conduite</td> <td>v. 9.2, Produits du Bureau des conditions d'admission</td> </tr> <tr> <td>iii. 6.8, Mandat du Comité sur la gouvernance</td> <td></td> </tr> </table> <p><i>b) abroge la politique du conseil 7.13, Vaccination pour les réunions en personne.</i></p>	i. 4.2, Responsabilités des administrateurs	iv. 7.9, Procédure pour les réunions à huis clos	ii. 4.3, Code de conduite	v. 9.2, Produits du Bureau des conditions d'admission	iii. 6.8, Mandat du Comité sur la gouvernance	
i. 4.2, Responsabilités des administrateurs	iv. 7.9, Procédure pour les réunions à huis clos								
ii. 4.3, Code de conduite	v. 9.2, Produits du Bureau des conditions d'admission								
iii. 6.8, Mandat du Comité sur la gouvernance									
4.3 Objectifs 2023 du chef de la direction	Adoptée	2023-02-6D	QUE le conseil, sur recommandation du Comité RH, approuve les objectifs 2023 du chef de la direction.						
4.4 Évaluation du conseil et des administrateurs et administratrices	Adoptée	2023-02-7D	QUE le conseil, sur recommandation du Comité RH, approuve le contenu modifié des sondages d'autoévaluation du conseil et d'évaluation des administrateurs et administratrices.						
4.5 Approbation de la politique intitulée « Exception provisoire pour les étudiants qui participent à des programmes internationaux d'échanges »	Adoptée	2023-02-8D	QUE le conseil, sur recommandation du BCAPG, approuve la nouvelle politique intitulée « Exception provisoire pour les étudiants qui participent à des programmes internationaux d'échanges », qui doit être inclus dans les Normes et procédures d'agrément 2023 du BCAPG à titre d'Annexe 18.						
7.1 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction	Adoptée	2023-02-9D	QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.						

Point de l'ordre du jour	Résultat	N°	Résolution
7.2 Administrateurs et administratrices seulement	Adoptée	2023-02-10D	<i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et les membres du Comité des ressources humaines.</i>